

2^{ème} partie : Circulations, immobilité et cohésion des groupes sociaux

Situations sociospatiales héritées du temps de l'hacienda et mobilités/immobilités des paysanneries péruviennes

Evelyne Mesclier

Ce texte est dédié à la mémoire de Marguerite Bey (1957-2012), sociologue, spécialiste de l'Amérique latine et membre du GIS CIST.

L'articulation entre périodes d'immobilité et périodes de mobilité est un trait fréquent des populations paysannes¹ dans le monde, dans la mesure où elles ont souvent recours à la pluriactivité, laquelle, comme le rappelle Hubert Cochet, se présente dans de nombreux contextes historiques et géographiques (Cochet, 2011 : 53).

Or, cette pluriactivité - parfois également mise en œuvre sur place - s'accompagne aussi souvent de déplacements de membres de la famille exploitante, à plus ou moins grande distance et sur des pas de temps plus ou moins importants, en lien avec l'organisation du système de production. Si, dans certains cas, ces mobilités semblent finalement entraîner un exode rural (voir, par exemple la contribution de Patrick Livenais à un débat sur « Ruralité et mobilité » en 1997), dans d'autres cas, les relations entre campagnes et villes - voire entre campagnes et destinations extra-nationales- ne conduisent pas à l'abandon des premières, mais à des systèmes associant ancrage local et mobilité : les titres évocateurs du séminaire organisé par Carlos Reborrati à Quito en 1984, « *Se fue a volver* » (« Il est parti revenir »), du texte de Jean-Louis Chaléard et Alain Dubresson, « Un pied dedans, un pied dehors », sur la Côte d'Ivoire, en 1989, ou de l'ouvrage portant sur la Bolivie de Geneviève Cortes, « Partir pour rester », en 2000, souvent inspirés d'expressions locales, soulignent cette association.

¹L'expression « *campesinos* » et celle de « sociétés paysannes » sont très souvent employées pour se référer aux agriculteurs des pays andins, sans être toujours précisément définies. On considérera ici qu'elles renvoient à des populations qui tirent une partie de leurs revenus, mais aussi de leur propre alimentation, de l'agriculture ou de l'élevage pratiqués sur des exploitations de type familial sur lesquelles elles résident au moins une partie du temps.

La relation entre immobilité et mobilité n'est cependant pas toujours la même d'un contexte géographique ou d'une période à l'autre. La prédominance de l'immobilité peut être liée à une plus grande spécialisation des agriculteurs, à une prospérité économique qui rend inutile la pluriactivité, ou encore à des mesures

d'encadrement spécifiques (Verdeaux, 1997 ; Scott, 2009 ; Cochet, 2011). À une échelle fine, Geneviève Cortes souligne l'importance des moyens économiques initiaux dans les choix circulatoires des populations, en lien avec leur situation dans la vallée ou sur les hauteurs (Cortes, 2000), tandis que Jean-Philippe Colin (Colin *et al.*, 1997) dans le cas d'un village du Mexique ou Nasser Rebaï (2012) dans celui d'un village équatorien interrogent la relation entre types d'exploitations et systèmes de migration temporaire à l'étranger, en l'occurrence les États-Unis principalement.

Nous faisons ici l'hypothèse que, parmi les facteurs jouant un rôle important dans les circulations des paysans, se trouvent les régulations de l'accès au foncier. Celles-ci constitueraient, selon les cas et les périodes historiques, un facteur qui stimule ou au contraire décourage les déplacements temporaires hors de l'exploitation. Les mobilités s'organiseraient non seulement en fonction des caractéristiques de l'exploitation (taille, système de production, revenus), mais aussi des modalités de l'accès à la terre et de son maintien dans le temps, en d'autres termes, de la possibilité pour les individus ou les familles d'assurer à distance leur accès à des ressources elles-mêmes difficiles à délocaliser. Partant, les structures agraires, la pression sur la terre, les politiques foncières et leurs mises en application locales, seraient à prendre en compte pour comprendre les variations historiques et géographiques des systèmes de circulation.

Nos réflexions partent du cas péruvien, qui nous a permis d'observer à la fois des disparités importantes entre localités quant à la relation entre immobilité et mobilité et, globalement, une relative immobilité des paysanneries². Ces observations ont été réalisées lors de travaux ne portant pas sur les mobilités en tant que telles, mais sur les reconfigurations des

²Ce terme est ici employé de façon générique ; on verra dans la suite du texte qu'il correspond à des réalités diverses.

espaces ruraux au cours des vingt dernières années³. C'est à l'intersection de ces reconfigurations et des systèmes de mobilité que nous nous situons. Nous nous appuyons également sur la littérature disponible, et tout particulièrement sur des études de cas réalisées entre les années 1980 et 2000. Nous nous intéresserons exclusivement aux circulations impliquant des allers-retours entre les exploitations et d'autres lieux, à l'exclusion donc des migrations considérées comme définitives.

Nous expliciterons dans un premier temps les mécanismes qui ont limité, jusqu'à une période récente et parfois jusqu'à nos jours, la circulation des populations paysannes au Pérou, en relation avec la possibilité d'accéder à la terre. Nous verrons ensuite comment des individus et des familles paysannes ont pu négocier, au niveau national comme au niveau local, des arrangements avec les règles d'accès au foncier, leur permettant de se déplacer fréquemment, dans un rayon d'action néanmoins le plus souvent limité. Cette articulation entre mobilité et immobilité semble beaucoup plus difficile à réaliser pour d'autres populations, ce qui renvoie à l'importance des héritages dans les situations des groupes sociaux par rapport à la circulation.

Modalités de l'accès à la terre et fixation des populations paysannes

La terre n'est pas un bien comme les autres, dans la mesure où elle est indissociable d'un lieu, de ses caractéristiques, de ses ressources, et dans la

³Les reconfigurations des espaces ruraux dans le nord côtier ont été étudiées au cours des années 2000 dans le cadre d'une recherche collective au sein de l'UMR « Temps » puis de l'UR095 de l'IRD, dirigées respectivement par Hervé Théry et Jean-Philippe Colin. Les études de cas ont été menées essentiellement avec Jean-Louis Chaléard et Susana Aldana. Les évolutions dans le sud andin ont été observées dans le cadre de retours ponctuels dans les années 2000 sur des terrains étudiés par l'auteure au début des années 1990.

mesure où on ne peut pas la reproduire à volonté. Ces caractéristiques ont pu permettre de l'utiliser pour limiter la mobilité des populations, ce qui a été le cas à plusieurs reprises dans l'histoire de l'actuel Pérou et pèse dans les héritages actuels de différentes façons. L'accaparement des terres a été très tôt dans l'histoire coloniale un moyen d'obliger la main-d'œuvre à travailler pour les grands domaines ; les divers types de contrats de fait qui sont nés de cette histoire existaient encore, dans le cas du Pérou, pratiquement jusqu'à la réforme agraire des années 1970. Cette dernière avait elle aussi l'objectif de contrôler les déplacements de population, aussi bien dans les coopératives qu'elle créait que dans les lieux où avait subsisté une paysannerie autonome. Notre hypothèse est que la prise en compte de ces héritages est importante pour comprendre les circulations actuelles.

La terre comme moyen de fixer la main-d'œuvre sur les grands domaines

La chute démographique provoquée par la conquête a été rapide dans les Andes aujourd'hui péruviennes, rapidement occupées par les Espagnols : le piémont côtier aurait perdu les deux tiers de sa population entre 1570 et 1620, la cordillère, la moitié (Cook, 1981 : 118 ; Sánchez-Albornoz, 1973 : 69). Cette chute n'a été que partiellement compensée par les apports extérieurs, entre population européenne et esclaves africains, concentrés à l'époque coloniale, pour ces derniers, dans certains lieux, principalement à Lima et dans le port voisin du Callao (voir par exemple Manning, 2006). La rareté de la main-d'œuvre a incité les autorités politiques et les acteurs économiques à « inventer de nouvelles façons de capturer le travail, et ces inventions ont par la suite affecté la forme de la société après la récupération de la population native » (Saignes, 1999 : 87).

Des éléments de ces politiques à l'époque coloniale ont été le regroupement forcé des populations indigènes dans des

villages à partir de 1575, et les mobilités liées au travail forcé, employé pour les mines et les domaines fonciers. Néanmoins, au cours des siècles, les propriétaires des haciendas ont cherché à fixer une main-d'œuvre toujours insuffisante. Les systèmes mis en œuvre combinaient en diverses proportions la prise en charge des besoins des familles et du tribut exigé d'elles par l'État colonial, et l'attribution de terres cultivables ou de pâturages dans le périmètre dont les grands domaines avaient pu prendre le contrôle (voir par exemple Glave et Remy, 1983 : 341 et suivantes). L'attribution de lopins de terre a également permis au XIX^e siècle qu'une partie des populations d'origine africaine demeure sur les grands domaines de la côte après l'abolition progressive de l'esclavage, où elle combinait différents types de contrats à part de fruit avec le travail journalier (voir par exemple Matos Mar et Carbajal, 1974 : 107 et suivantes ; Cucho, 1981 : 163 et suivantes ; Peloso, 1999 : 36, 121 et suivantes). Dans le détail, selon les époques et les lieux, les contrats liant les détenteurs de droits d'usufruit aux propriétaires des terres furent très divers, selon ce qu'apportaient les uns et les autres : salaire en nature ou en argent, protection, avance sur récolte, d'un côté ; contre paiement en produits, paiement en main-d'œuvre agricole, ou en services domestiques, de l'autre. Leur dénomination variait en fonction des lieux, des contrats, de la prédominance de l'agriculture ou de l'élevage : *yanaconas*, *colonos*, *huacchilleros*, *partidarios* pour les plus fréquents (voir Matos Mar, 1976 : 48 et suivantes).

Ces différents systèmes entretenaient avec la mobilité des rapports complexes. Pour certaines époques et certains lieux, l'immobilité semble avoir été totale : pour le XVII^e siècle, un passage des écrits du juriste J. de Solórzano, traduit par Jean Piel à partir d'un article de Pablo Macera (1971), dépeint les détenteurs de droits d'usufruit « comme formant partie de l'exploitation et de l'héritage et, comme eux, transmissibles à n'importe quel possesseur ; car de même que

ces indiens ne peuvent quitter ou abandonner ces terres, de même les nouveaux propriétaires ne peuvent les déloger ou les congédier » (Piel, 1975 : 211). Pour l'époque contemporaine, des personnes âgées témoignent du fait que, jusqu'à la réforme agraire des années 1970, leurs déplacements étaient étroitement surveillés, voire limités, et les visites de leurs proches très contrôlées⁴. Les syndicats des versants amazoniens de la région de Cusco inscrivait d'ailleurs dans leurs réclamations des années 1950 que les *colonos* puissent recevoir des visites sur la parcelle qui leur avait été attribuée (Matos Mar et Mejía, 1980 : 78).

Le statut de ces différents types de métayers n'impliquaient pas pour autant leur immobilité à toutes les échelles géographiques – quand bien même ils ne participaient aux migrations plus définitives⁵. Ils pouvaient être sollicités pour aller travailler sur des terres appartenant au même propriétaire, par exemple sur un autre étage écologique. Ainsi, dans le nord du Pérou, où les pasteurs d'altitude étaient aussi employés comme « bras » pour la récolte du riz dans la partie basse⁶. Ils pouvaient également être employés pour défricher de nouvelles terres, à une époque où l'espace était moins densément occupé, en particulier mais pas seulement sur le versant amazonien des Andes. Hommes et femmes pouvaient aussi être convoqués pour travailler comme domestiques dans la maison hacienda sur une période de temps déterminée⁷. Ces

mobilités, impliquant des allers-retours, étaient très encadrées et par ailleurs probablement limitées le plus souvent à un rayon de quelques dizaines de kilomètres, mais elles ont pu marquer la structure des mobilités actuelles, comme on le verra plus loin.

D'un mode de fixation à l'autre : la réforme agraire

La réforme agraire des années 1970 a pratiquement éliminé tous les grands domaines. Le principe « la terre à qui la travaille », comme ailleurs dans le monde, avait été mis en avant dans les projets débattus au cours des années antérieures (Matos Mar et Mejía, 1981 : 96). La réforme agraire mit définitivement fin aux systèmes de contrats liant les individus ou les familles à des propriétés⁸. Ces formes avaient déjà commencé à perdre de leur importance, en particulier sur les grands domaines de la côte. D'une part, des tentatives de réforme avaient déjà eu lieu ; d'autre part, les propriétaires commençaient à privilégier le salariat, complété par le recours ponctuel à de petits paysans recrutés dans les campagnes pour travailler comme journaliers : dès les années 1950, avec la transition démographique qui débouche sur des taux de croissance de la population très élevés, et avec la modernisation technologique, « sur le marché de l'emploi, l'homme devient trop abondant » (Dollfus, 1981 : 19). Mais ce pouvait être alors les métayers qui avaient cherché à demeurer sur l'hacienda, alors que le propriétaire tentait de les en chasser, comme le montre une étude de cas à partir de la correspondance d'un propriétaire terrien de la cordillère (Martinez-Alier, 1977 : 41 et suivantes) ou le témoignage recueilli par Matos Mar et Carbajal (1974) pour les métayers descendants d'esclaves africains de la côte. Au cours de la réforme agraire, si les anciens métayers ont pu dans certains cas devenir de

⁴Voir, par exemple, les témoignages recueillis dans des hameaux de Incahuasi en 2003, à Tumán en 2005.

⁵Ces migrations définitives concernaient par exemple des individus ou familles obligés de céder le droit à la terre qui leur avait été attribué pour solder une dette (voir Glave et Remy, 1983), d'autres fuyant l'obligation du travail forcé, quitte à se convertir en « étrangers » (Cook, 1990), ou encore passant d'une hacienda à une autre à une échelle régionale (voir par exemple Matos Mar et Carbajal, 1974).

⁶Voir les témoignages recueillis dans des hameaux de Incahuasi en 2003.

⁷Témoignages recueillis dans des localités de Incahuasi en 2003, à Montesecco dans la moyenne vallée du Zaña en 2002.

⁸Les contrats à part de fruit resteront très utilisés dans d'autres contextes, comme nous le verrons plus loin.

petits propriétaires individuels, comme dans le cas de la vallée du Chancay décrit par Jose Matos Mar (1976), d'autres ont été invités à former des groupes paysans ou des coopératives de production, tout comme les anciens travailleurs permanents des grands domaines.

Les mécanismes permettant de fixer la population dans les campagnes n'ont en effet pas disparu à partir des années 1970. Dans les Andes, les réformes agraires ont pu être décrites comme un facteur de « libération d'une paysannerie jusqu'alors contrôlée par l'oligarchie foncière », comme le dit Geneviève Cortes à propos de la Bolivie (Cortes, 2000 : 24). La réforme péruvienne a pu être considérée, depuis le point de vue inverse de ses détracteurs, non pas comme une libération mais comme une mise sous tutelle bureaucratique, ayant aggravé la pauvreté des paysans et paradoxalement précipité l'exode rural, ce que soulignait le président de l'Association des agriculteurs expropriés par la réforme agraire, Fernando Sabogal, dans une entrevue parue dans le *Comercio* du 29 juin 1999 (citée dans Mesclier, 2000). Dans les faits, le gouvernement militaire qui a enclenché la réforme agraire des années 1970 semble avoir tenté de limiter la mobilité des paysans.

Une des raisons principales en est le moment historique auquel a lieu finalement la réforme péruvienne, une des dernières de l'ensemble latino-américain, alors que la population, en pleine transition démographique, était encore au plus fort de sa croissance. Les textes des années 1950 à 1970 se font écho d'un certain nombre de craintes, comme celle d'un « déséquilibre » des villes par les migrations ou encore du développement de problèmes de « santé mentale » chez les migrants, en raison de leur mauvaise intégration supposée en milieu urbain (Sandoval, 2000). S'y ajoute la peur des possibilités de radicalisation politique que représentaient les quartiers d'occupation illégale à Lima, alors que des guérillas

urbaines étaient apparues dans d'autres pays d'Amérique latine, et plus généralement, les difficultés de gestion qu'ils posent à l'État (voir par exemple Collier, 1975 : 157). José Manuel Mejía rappelle que la réforme agraire était un des instruments d'un projet de développement plus global, qui comprenait l'augmentation de la production agricole, des revenus et de l'emploi ruraux et une diminution sensible des migrations des campagnes vers les villes (Mejía, 1990 : 29). Un certain nombre des mesures prises par l'État au moment de la réforme agraire limitèrent de fait la possibilité de se déplacer, au risque de perdre l'accès à la terre, même si cela fut fait en confiant la surveillance des individus et des familles à leurs pairs - sans recours à des mesures centralisées comme en Union soviétique ou en Tanzanie.

Les coopératives comme outil de fixation de la population des campagnes

Une caractéristique de la réforme agraire péruvienne des années 1970 est d'avoir privilégié le modèle de la « propriété sociale » - celui des coopératives. Celles-ci devaient permettre la modernisation de l'agriculture, mais également la fixation dans les campagnes des populations des anciens travailleurs dépendants des haciendas. Les associés des coopératives agraires de production, voire ceux des autres types de coopératives constituées au cours de la réforme agraire, n'étaient guère plus libres de diversifier leurs lieux de résidence ou leurs activités que du temps de l'hacienda.

La première condition pour appartenir à une Coopérative Agraire de Production (CAP), une Coopérative Agraire d'Intégration Parcelaire (CAIP) ou une Coopérative Agraire de Services (CAS), était d'être « un agriculteur ou éleveur qui exploite directement et personnellement des terres situées dans le rayon d'action de la coopérative » (*Dirección general de reforma agraria y asentamiento rural* [Direction générale de la réforme agraire et de l'établissement

rural], 1971 : 243). Le fait de cultiver soi-même une parcelle correspondait selon l'article 35 de la loi de réforme agraire au fait de consacrer plus de la moitié de sa journée de travail aux activités de l'entreprise agricole et de résider plus de la moitié de l'année sur la parcelle ou dans la province où celle-ci est située. Il ne fallait pas appartenir à une autre coopérative pratiquant la même activité, ne pas avoir des intérêts contraires ou en concurrence commerciale avec la coopérative. Par ailleurs les coopératives étant « des sociétés de personnes et non des sociétés de capitaux » (Torres y Torres-Lara, 1973 : 33-34) – les droits acquis n'étaient pas transférables.

Dans la pratique, les départs temporaires de membres des petites coopératives dès la fin des années 1970 se solderont par leur exclusion, donc la perte de leur part dans l'entreprise. Valérie Audrain mentionne ainsi le cas de coopérateurs d'une CAP de Piura, dont les salaires n'avaient pas été payés, qui s'absentèrent pour s'employer ailleurs temporairement et furent destitués (Audrain, 1985 : 52).

Ces incitations à choisir l'immobilité, à travers le conditionnement de l'accès au foncier, n'ont pas éliminé les mesures encourageant la population à aller peupler des terres moins densément occupées, sur le versant oriental des Andes, mais c'était alors pour s'installer également de façon stable : le gouvernement militaire définit de vastes aires dans lesquelles il facilitait l'installation de petits producteurs et la formation des Coopératives Agraires de Production.

Le renforcement des contraintes à la mobilité dans les Communautés paysannes indépendantes

De leur côté, les populations paysannes restées en marge des grands domaines ont au cours des siècles également été poussées par le contexte à se doter d'institutions organisant, entre autres, les

mobilités de ses membres. Les pressions externes – créées en particulier par les tentatives des haciendas pour étendre leurs domaines – tout comme les tensions internes – des individus ou des familles cherchant à concentrer des ressources en terre cultivable, en pâturages ou en eau limitées, – expliquent assez bien que ces collectivités se soient constituées en communautés, dans des régions très diverses (voir par exemple Diez, 1998 ; Mayer, 2004).

L'État, lors de la réforme agraire des années 1970, a renforcé encore les contraintes qui pesaient déjà sur les mobilités de leurs membres, sous la forme d'obligations diverses. Les membres des Communautés paysannes, les *comuneros*, se trouvèrent obligés par la loi à résider sur le territoire appartenant à l'institution dont ils dépendaient pour pouvoir conserver l'accès à la terre. Cette obligation était accompagnée d'un faisceau de conditions complémentaires, touchant aussi bien aux déplacements qu'aux activités. Ainsi, dans les textes, résider de façon stable dans la Communauté, être essentiellement travailleur agricole, ne pas être propriétaire de parcelles agricoles à l'intérieur ou en dehors de la Communauté, ne pas avoir de source majeure de revenus en dehors de la Communauté et ne pas appartenir à une autre Communauté, constituent cinq des sept conditions nécessaires pour être considéré comme *comunero*, en dehors du fait d'être né dans la Communauté ou être fils de *comunero*, et d'être chef de famille ou avoir atteint sa majorité (Article 23, dans *Dirección general de reforma agraria y asentamiento rural* [Direction générale de la réforme agraire et de l'établissement rural], 1971 : 340). Un décret supplémentaire reconnaîtra la qualité de *comunero* aux personnes qui vivent sur le territoire de la Communauté sans être travailleurs agricoles : artisans divers, mais aussi commerçants, chauffeurs, etc. Ceux-ci n'auront cependant pas accès à la terre.

Inversement, de par cette loi, les trois motifs qui entraînent la perte de la condition de *comunero* sont le fait de fixer sa résidence

de façon stable dans un autre lieu, de ne pas respecter ses obligations ou d'acquérir des parcelles agricoles en dehors de la Communauté, à l'exception de jardins familiaux (Article 29).

Presque vingt ans après, la loi générale de Communautés paysannes de 1987 précisa que sont *comuneros* les personnes nées dans la Communauté, leurs enfants et les personnes qui ont été intégrées à la Communauté, mais que seuls sont *comuneros* « qualifiés » ceux qui résident de façon permanente dans la Communauté, n'appartiennent pas à une autre Communauté et sont inscrits dans le registre de la Communauté (*Compendio de nuevas leyes de tierras*, 1998). L'article 12 du Chapitre 1 précisa en outre que les parcelles familiales doivent être travaillées directement par les *comuneros* qualifiés et que la Communauté récupèrera la possession des parcelles abandonnées ou non exploitées en forme directe par ces *comuneros*. Cette nouvelle loi prend donc acte du fait que des *comuneros* puissent vivre ailleurs que dans la Communauté, mais ne leur reconnaissent pas la possibilité de conserver leur droit sur la terre.

Cette législation s'imposa aux communautés paysannes anciennement indépendantes, qui disposaient néanmoins d'une histoire déjà longue de négociations internes quant aux conditions d'accès à la terre et aux autres ressources des individus et des familles. Les bénéficiaires de la réforme agraire qui choisirent de démanteler leur coopérative et de former de nouvelles « communautés paysannes » se trouvèrent quant à eux depuis le départ dans l'obligation de les prendre en compte.

Les différents mécanismes de fixation des populations paysannes sur les terres se sont succédés ou superposés au cours du temps, rendant la question de la mobilité temporaire indissociable de celle des stratégies à mettre en œuvre pour conserver l'accès à la terre. Ces conditions de départ expliquent sans doute en partie tout à la fois

les destinations privilégiées et les décalages - encore visibles aujourd'hui - entre les paysanneries dans leurs pratiques des mobilités.

Possibilités et limites à la mobilité des membres des Communautés paysannes d'existence ancienne

Quelques sociologues et anthropologues ont effectué dans les années 1980 et 1990 des études spécifiques sur les mobilités des personnes vivant dans les campagnes - ces approches se faisaient alors rares au Pérou, en raison de l'augmentation des risques liés à la violence. Ces travaux permettent de savoir comment les membres des communautés paysannes ont négocié, entre eux, et avec l'État, les nouvelles règles édictées par la réforme agraire. Le contexte s'est ensuite modifié rapidement, avec la fin officielle de la réforme, la mise en place de politiques foncières inspirées par les institutions internationales, mais aussi la reprise de la construction de routes et la pacification du pays. On constate à la fois des tendances globales et une grande hétérogénéité des situations.

Des arrangements locaux pour limiter les contraintes sur les mobilités

Dans les Communautés anciennement indépendantes, des solutions ont rapidement été recherchées pour limiter les effets de la réforme agraire sur les mobilités des *comuneros* ne résidant pas sur place de façon permanente.

Le cas de la Communauté paysanne de Laraos, dans la partie haute d'une vallée qui débouche sur le piémont côtier au sud de la région de Lima, permet de suivre les va-et-vient des régulations foncières, non seulement après la réforme agraire, mais depuis le début du XX^e siècle. Les habitants de Laraos jouissent d'une certaine autonomie depuis des siècles : selon Enrique Mayer (2004 : 305-306), ce regroupement de

population indigène a réussi à conserver le territoire qui lui avait été assigné par la Couronne espagnole. En 1937, les habitants ont choisi de faire reconnaître leur communauté comme Communauté indigène, en s'appuyant sur la législation alors en vigueur. Les régulations foncières, différenciées selon les terroirs, ont globalement oscillé jusqu'à la réforme agraire entre des périodes de privatisation et des retours au contrôle collectif du foncier, sous l'influence d'une part d'un groupe de *comuneros* éduqués vivant à Lima, d'autre part de *comuneros* travaillant à la mine proche. Au moment de la réforme agraire, les uns et les autres se virent menacés d'être exclus de la communauté. Ils luttèrent pour faire reconnaître un statut de membre « passif » à côté de celui de membre « plein » (Mayer, 2004 : 319 et suivantes).

Dans la même vallée, Marguerite Bey a comparé les stratégies familiales dans deux localités placées respectivement en aval et en amont de Laraos⁹. Elle observe quant à elle des arrangements plus formels entre la Communauté et les « absents », qui deviennent des *comuneros* « annualisés », payant une cotisation annuelle en compensation de leur absence de participation aux tâches collectives (Bey, 1994 : 70).

Les contraintes n'ont pas pour autant été totalement supprimées et certains indices laissent à penser que les migrants risquaient néanmoins de perdre leurs terres, faute de les cultiver en faire-valoir direct. Un des cas mentionnés par Anne-Marie Brougère (1992) à Laraos fait allusion à des retours d'une personne âgée pour s'occuper personnellement de l'exploitation de ses terres, tandis que Marguerite Bey mentionne le cas d'un éleveur de Tomas expulsé de sa

parcelle parce qu'il avait retiré ses enfants du collège pour les emmener à Huancayo, où il avait établi sa résidence, ou encore d'un agriculteur de Casinta auquel on reprochait de vouloir intervenir dans les décisions de la Communauté alors qu'il ne résidait pas sur place et ne cultivait pas ses terres lui-même (Bey, 1994 : 139). Ces contraintes peuvent en partie expliquer que les membres de ces Communautés aient veillé à rester à portée raisonnable de leurs terres lorsqu'ils entreprenaient des migrations non définitives.

Des modèles de circulation plus ou moins développés

Anne-Marie Brougère montra à partir d'enquêtes effectuées entre 1984 et 1985 à Laraos que les mouvements migratoires étaient essentiellement définitifs, au sens où leurs protagonistes partaient dans l'intention de trouver un travail à l'extérieur de la Communauté, éventuellement après avoir prolongé leurs études. La destination des migrations définitives était très largement Lima (167 cas sur 409 personnes absentes dans les familles interrogées au moment des enquêtes), et dans une moindre mesure la ville de Huancayo, proche de la tête de vallée (74 cas). Les migrations à l'étranger étaient exceptionnelles (cinq cas) (Brougère, 1992).

En ce qui concerne les personnes qui continuaient à résider dans la Communauté, leur mobilité paraissait réduite. Certes, plus d'un cinquième des *comuneros* inscrits en 1984 avaient eu l'expérience de ces migrations « définitives », montrant qu'il leur avait été possible de retrouver un accès à la terre, à un moment ou un autre. Par ailleurs, les déplacements vers les villes où résidaient des parents étaient fréquents, parfois prolongés, en particulier pendant les périodes de faible besoin de main-d'œuvre dans les champs. Cependant, il ne semblait pas y avoir de modes de vie impliquant une circulation systématique des individus entre divers lieux, impliquant ou pas un groupe (groupe familial en particulier), à l'exception de

⁹« Les habitants de ces deux localités sont comme ceux de Laraos des membres de Communautés indépendantes. Le territoire de Casinta est le résultat d'une scission, celui de Tomas résulte des conflits avec des haciendas et mines voisines » (Bey, 1994 : 33).

quelques cas de personnes déjà âgées qui passaient une partie de l'année chez leurs enfants, l'exploitation n'étant plus pour elles un enjeu important (Brogère, 1992 : 144 et suivantes). Quelques-uns seulement des membres de la Communauté effectuaient des migrations de courte durée (environ 3 mois) vers une mine voisine ; un ou deux cas sortaient de l'ordinaire, comme celui d'un paysan qui allait régulièrement en ville suivre un traitement médical.

M. Bey a signalé quant à elle de véritables stratégies de double résidence entre les villages et la ville, que cette dernière soit Lima, d'autres villes côtières pour la partie basse de la vallée ou Huancayo pour la partie haute. Ainsi, pour la partie basse, « dès la fin des études primaires, les enfants sont envoyés dans un collège dans l'une de ces villes. [...] les parents trouvent alors l'occasion d'investir en ville, d'abord dans un logement [...] les parents installent un petit commerce [...] les parents y passent aussi beaucoup de temps, dès qu'ils peuvent se libérer des travaux des champs » (Bey, 1997 : 72). Ces stratégies semblent donc mener à terme à l'abandon de la localité d'origine, après un passage par une situation de double résidence.

Certes, en cas de conflit, le règlement officiel des Communautés peut être utilisé au détriment des personnes résidant hors du territoire de l'institution : malgré ces incidents, les paysans les plus aisés de Tomas vivaient dans les années 1980 entre le village, les pâturages d'altitude et la ville (*ibid.* : 54).

Les conditions matérielles des déplacements jouent par ailleurs un rôle dans les types de migrations qui s'établissent. M. Bey souligne que l'évolution du réseau routier a joué un rôle important dans les transformations de la vallée qu'elle étudie : dans les années 1950, il fallait une semaine pour se rendre de Casinta à Lima, il ne fallait plus qu'une journée de bus dans les années 1980 (Bey, 1994 : 19). C'était cependant encore beaucoup de temps pour pouvoir

entreprendre des circulations hebdomadaires systématiques. Ces conditions changeront encore dans les années 1990, rendant à la fois plus rapide et aisé le déplacement (communication personnelle de l'auteure). La deuxième localité qu'elle étudie, Tomas, est plus proche de Huancayo, à quatre heures de route (communication personnelle de l'auteure).

Un seuil au-delà duquel les contraintes disparaissent : la généralisation des circulations

Les personnes originaires de Huayopampa, dans l'étude livrée en 1999 par Erdmute Alber, apparaissent comme vivant de façon encore plus systématique entre deux lieux de résidence, voire trois ou plus et incluant de nos jours l'étranger. Cette Communauté indigène, aujourd'hui paysanne, d'origine ancienne¹⁰, dont le succès économique a été salué par de nombreuses recherches universitaires, ne présente pas comme le rappelle l'auteure un cas représentatif. Il y est possible d'observer « avec plus de clarté des tendances qui sont également présentes dans d'autres lieux, bien qu'à moindre échelle » (Alber, 1999 : 18). Résidents et non résidents n'y forment pas des groupes différenciables (*ibid.* : 76).

Dans la mesure où leurs déplacements n'obéissent pas à des décisions de long terme de résider ou au village ou à Lima, E. Alber propose d'employer le terme de « réseau de reproduction » et non pas celui de migrations permanentes ou temporaires (*ibid.* : 189). En l'occurrence, les migrations vers Lima ont débuté dès le début du XX^e siècle et sont devenues courantes dans les années 1950. Les problèmes liés à l'absentéisme prolongé d'une partie des *comuneros*, qui sont accusés de ne pas participer suffisamment à l'activité de la Communauté, ne peuvent dans ces circonstances déboucher sur des sanctions :

¹⁰Elle a été reconnue comme Communauté indigène en 1936 (Alber, 1999 : 20), à peu près en même temps donc que Laraos.

celles-ci affecteraient aussi, avec le temps, la majorité des résidents, qui envisagent de quitter à un moment de leur vie le village pour une période prolongée » (*ibid.* : 76).

Une particularité de Huayopampa est d'être située à grande proximité de la capitale, Lima, à moins d'une demi-journée de route. La capacité de ses habitants à tisser des réseaux entre leur communauté et la capitale, peut également être vue comme une des variantes d'un modèle dans lequel il reste possible de manifester sa présence auprès de la collectivité locale afin de s'assurer, entre autres, l'accès à la terre.

Les paysanneries issues du monde de l'hacienda : une moindre mobilité ?

Les exemples présentés ci-dessus montrent que les lois de la réforme agraire n'ont pas empêché le développement de modes de circulation déjà présents dans les décennies antérieures, tout en modifiant éventuellement leurs formes. La question se pose différemment pour les individus et familles ayant reçu leurs terres de la réforme agraire, selon ce qui a pu être observé dans le nord comme dans le sud du Pérou, sur le piémont comme dans les hauteurs. Les raisons de ces différences peuvent être cherchées dans plusieurs directions : l'absence jusqu'à nos jours de régulations permettant le maintien de l'accès à la terre en cas de départ même temporaire ; le décalage dans le temps de la mise en place de régulations locales permettant ce maintien ; et enfin, lié au précédent facteur, le manque d'accumulation, tant de patrimoine économique et éducatif que de réseaux sociaux permettant une insertion économique temporaire dans des lieux autres que ceux fréquentés par le passé.

Les situations de privatisation incomplète et l'absence de régulations permettant le maintien de l'accès à la terre en cas de départ temporaire

Les bénéficiaires de la réforme agraire qui ont été regroupés dans différents types de coopératives ont finalement reçu des parcelles à titre individuel après le démantèlement de celles-ci ou sont restés associés jusqu'aux années 1990, lorsque le gouvernement néolibéral de Alberto Fujimori a promulgué plusieurs lois impulsant leur privatisation. Dans certains cas et certains lieux, ils ont pu profiter des campagnes de titrage des années 2000 pour faire garantir leurs droits de propriété par l'État, à partir des documents reçus pendant la réforme agraire ou de la constatation de leur présence continue sur leur exploitation. Dans d'autres cas, ils ne disposent que de peu de moyens de garantir leur accès à la terre en cas de déplacement même temporaire. Un certain nombre d'entre eux a mis en culture des parcelles prises sur la propriété de la coopérative dont ils étaient membres, sur ses marges si elle fonctionnait encore, en son cœur si elle avait cessé tout fonctionnement : c'était le cas, dans les années 2000, aussi bien sur certaines ex-coopératives sucrières de la côte comme Cayaltí, que sur certaines grandes coopératives caféières ou d'élevage, par exemple dans les parties moyenne et haute de la vallée du Zaña, à Monteseco et à Udima. Le processus de privatisation enclenché par la législation des années 1990 était, dans ces trois cas, bloqué par l'absence de repreneur solvable. La pression générale sur la terre dans la région rendait par ailleurs fréquente l'arrivée d'individus ou de familles, cherchant à prendre possession de terres vacantes : les « invasions », mieux connues lorsqu'elles concernent les grandes agglomérations, sont de fait également habituelles dans le monde rural et, si elles ont pu être pacifiques au moment où la réforme agraire distribuait les terres des haciendas, ont également provoqué des affrontements dans le nord côtier des années

2000 (voir dans le cas de Cayaltí : Mesclier, 2004). L'absence de régulations peut être palliée en partie par les arrangements qui se pratiquent au sein des familles, des terres pouvant être mises en culture par des parents proches. Le capital limité dont disposent les exploitants n'est cependant pas toujours suffisant pour permettre l'exploitation de parcelles supplémentaires.

Les freins à la mobilité circulaire peuvent également provenir des obligations de travail qu'implique la gestion collective de tout ou partie des ressources. Ainsi, Marion Charbonneau pointe que les pasteurs des localités ayant appartenu à des haciendas, regroupés ensuite dans des coopératives ou des entreprises, ont plus souvent migré de façon définitive mais circulent moins à l'échelle régionale que les pasteurs restés en grande partie indépendants des haciendas (Charbonneau, 2009 : 468-469).

Des décalages dans les arrangements institutionnels

Si les coopératives et entreprises collectives n'occupent plus que des superficies réduites de la superficie agricole au Pérou, les Communautés contrôlaient directement plus de la moitié de celle-ci lors du recensement agricole de 1994 (Castillo, 2004 ; Mesclier, 2009). Leur nombre a considérablement augmenté depuis la réforme agraire : il est dix fois plus important en 2002 qu'en 1961, dépassant les 5500 pour le territoire national quelles que soit la source et les limites adoptées (Castillo, 2004). L'augmentation est due à des phénomènes de scission mais également au fait que les anciens bénéficiaires, après avoir démantelé les coopératives, ont souvent choisi de devenir ou redevenir membres de Communautés.

Des travaux montrent de même que la possibilité d'arrangements fonciers ne suffit pas à rendre aisé le maintien de l'accès à la terre en cas de départ, dans le cas de

Communautés formées à partir de la restructuration d'ex-coopératives. Ainsi, à Sinto dans le centre-sud du pays, Claire Aubron observe que si certains migrants partis en ville réussissent à trouver des arrangements à part de fruit pour faire cultiver leurs parcelles, cela suppose une renégociation constante de l'accès à la terre avec les autres familles, renégociation nécessitant de toutes façons de fréquentes visites. Claire Aubron note par ailleurs les difficultés des migrants de retour n'ayant pas maintenu ce lien constant à retrouver un accès à la terre, ce qu'elle attribue à la faible superficie des terres irriguées (Aubron, 2006 : 335).

Les membres de nouvelles Communautés peuvent néanmoins s'être mis d'accord sur des arrangements institutionnels leur permettant de passer des périodes de temps longues hors de la localité, sans perdre leurs droits sur la terre, comme l'ont fait des membres des Communautés depuis longtemps indépendantes. Il y a néanmoins un certain décalage dans le temps. Ainsi, à Tambo Real, de nos jours à une heure de route de la ville de Cusco, Ernesto H. qui avait 38 ans en 2002, avait demandé son inscription comme *comunero* dès ses 18 ans, au début des années 1980. Son absence pour cause d'études - il partageait un logement en location avec une tante et un oncle à Cusco - le mettait alors « un peu à part » du reste de la Communauté, il se sentait « honteux » de ne pas pouvoir participer aux échanges de travail. Cependant, sur le long terme, non seulement il n'a pas été exclu de la Communauté, mais il a pu dans les années 2000 prendre part à la répartition des biens de l'entreprise communale, héritage de la réforme agraire qui avait d'abord inclus Tambo Real dans une grande coopérative. Plus encore, le problème de l'accès à la terre des personnes vivant en dehors de la localité a depuis été clairement discuté en Assemblée. En effet, deux autres « universitaires » résident en 2002 à Cusco mais continuent d'avoir des terres à Tambo

Real : au début des années 2000, il a été accordé par la Communauté qu'ils en ont le droit, car ils ont d'abord été *comuneros* avant de terminer leurs études et de trouver un emploi en ville¹¹. M. H. a depuis repris ses études à l'Université publique de Cusco, en agronomie ; il a également travaillé un temps dans une ferme expérimentale de la vallée d'Urubamba, proche également de Cusco.

Selon lui, malgré les facilités expressément accordées par la Communauté, les générations suivantes n'ont pas suivi leur exemple : les jeunes gens se contentent de terminer leurs études secondaires dans le chef-lieu de district tout proche et restent ensuite au village.

Un désavantage qui entre en résonance avec d'autres facteurs sociaux et économiques

L'histoire de l'accès à la terre des familles et leur capacité à sécuriser celui-ci en cas de déplacements temporaires entrent en résonance avec d'autres caractéristiques. L'une de celles-ci est certainement leur faible accès à l'éducation secondaire et supérieure. Les haciendas limitaient en général l'accès à l'éducation des enfants de ses travailleurs, au mieux les autorisant à suivre une ou deux

années d'école avant de les mettre au travail, au pire interdisant aux familles de faire venir un instituteur¹². Le retard par rapport au reste de la population péruvienne est perceptible encore aujourd'hui. Ainsi, à Udima, ex-coopérative dans la haute vallée du Zaña, Mme Reina de L., qui avait 42 ans en 2002 lors de l'entretien, fait partie d'une génération de femmes ayant eu un accès très limité à l'éducation : elle a terminé l'école primaire et est restée au village, car comme elle le dit : *n'ayant que la primaire, où aurais-je pu aller ?*. En retour, en l'absence de circulation entre la ville et la campagne, les niveaux d'éducation sur place restent faibles. En comparaison, les chiffres de Huayopampa, la localité étudiée par Erdmute Alber, confirment qu'à proximité de Lima et dans un contexte de paysanneries anciennement indépendantes, une personne ayant étudié à l'université peut choisir de revenir résider un temps sur son exploitation agricole : presque 15 % des paysans recensés en 1994 avaient au moins commencé des études supérieures. Ces chiffres sont très inférieurs dans un bourg d'agriculteurs anciennement indépendants comme Niepos, mais deviennent pratiquement nuls pour les localités anciennement incluses dans des haciendas, comme Udima ou Monteseco, sur le versant opposé de la vallée (tableau 1).

¹¹Entretien avec Ernesto H., 31 mai 2002.

¹²D'après les témoignages recueillis dans les hameaux de Incahuasi en 2002, à Tumán en 2005, à Udima et à Monteseco en 2002.

Tableau n°1 : Proportion de producteurs agricoles ayant fait des études supérieures dans des localités d'*exyanaconas* et travailleurs d'haciendas, 1994.

Localité	Nombre total de producteurs	Producteurs ayant un niveau d'études supérieures non universitaire (Effectifs et proportion)	Producteurs ayant un niveau d'études supérieures universitaire (Effectifs et proportion)
Nord Pérou, hauteurs			
Catache (Udima et Montesecco)	921	0,54 %	0,98 %
La Florida*	521	0,96 %	0,38 %
Niepos*	862	1,28 %	1,28 %
Incahuasi	2064	0,24 %	0,14 %
Nord Pérou, partie basse			
Zaña (Cayaltí)	848	1,65 %	2,24 %
Motupe	967	1,24 %	2,79%
Sud Pérou			
Zurite (Tambo Real)	281	1,42 %	2,85 %
Lima, hauteurs			
Atavillos Bajo (Huayopampa)*	221	3,17 %	10, 4 %

Source : INEI, recensement agricole (INEI, 1994).

*Localité sans hacienda ou sans hacienda importante avant la réforme agraire.

Note : les chiffres correspondent aux chefs d'exploitation résidant effectivement sur leur exploitation.

Dans les lieux anciennement dépendants des haciendas, les déplacements restent souvent liés à des activités de journaliers agricoles, sans nécessité de formation, dans des conditions souvent éprouvantes physiquement et pour des revenus modestes. Ces déplacements suivent souvent les traces de ceux autrefois imposés par les propriétaires terriens. Les habitants des hameaux de Incahuasi dans lesquels nos enquêtes ont été menées vont souvent semer et récolter le riz sur la côte, à Ferreñafe, où ils peuvent trouver le gîte auprès de quelqu'un de leur localité. Ceux qui partent pour la forêt amazonienne, vers les régions de San Martín ou Amazonas qui sont les plus proches, ne reviennent pas toujours¹³. La forêt amazonienne a aussi été une destination des migrations de travail avant la

réforme agraire pour certains de ceux qui n'étaient pas en situation de servage mais de travail volontaire.

Les entrevues de terrain suggèrent également que la double résidence, permettant de combiner plus aisément activités en ville et à la campagne, semble être restée hors de la portée de beaucoup des paysans ayant reçu leurs terres de la réforme agraire. Ainsi, dans le district de Motupe, dans le nord côtier, sur le piémont, où cohabitent bénéficiaires de la réforme agraire et petits propriétaires, ces derniers ont souvent deux, trois, voire quatre résidences. Tel producteur, dont le père avait racheté les parts de ses frères pour reconstituer l'exploitation du grand-père, a une maison sur son domaine et une autre dans la petite

¹³Entretien avec M. Florentino R., 25 mai 2003.

ville de Motupe¹⁴. Tel autre, originaire de Batán Grande, localité de la vallée de La Leche, mais dont le parrain avait un négoce près de Motupe, a acheté ses premières terres très jeune ; comme il n'y avait sur place qu'une école primaire avec seulement deux classes pour tous les élèves, il a acheté une maison à Chiclayo, la grande ville proche à un peu plus d'une heure de route, pour les études de ses enfants, dont l'un est aujourd'hui économiste et vit à Washington¹⁵. De la même façon, les agriculteurs de Niepos disposent pour certains d'entre eux, qui ont occupé des fonctions importantes comme maire ou Président de la Communauté, d'une résidence à Chiclayo, à quatre heures de route. En revanche, pour les bénéficiaires de la réforme agraire que nous avons rencontrés, la relation avec la ville n'est pas basée sur l'accès à la propriété à titre personnel. Ils fréquentent la ville, mais leurs déplacements reposent sur l'entraide familiale. La quasi totalité d'entre eux a des enfants, des frères ou des sœurs, des beaux-frères ou belles-sœurs qui sont partis de façon définitive, le plus souvent d'abord pour faire leurs études, soit à Lima, soit à la grande ville régionale. Les migrations de travail pour quelques mois, les visites pour quelques jours ou quelques semaines, les déplacements pour une opération médicale, une gestion administrative, la recherche d'un service bancaire ou l'achat d'intrants, etc., en sont facilitées. Ainsi, pour sa fille de 16 ans qui est en train de terminer l'école secondaire sur place, Reina de L. compte bien solliciter l'accueil de la famille de son mari, dont les frères sont installés à Lima. Mais elle-même n'y est jamais allée, son mari, lui, connaît la capitale car il y a subi une opération médicale ; elle connaît Chiclayo, la grande ville régionale où elle est allée pour un accouchement, mais ne peut envisager de s'y installer¹⁶.

Une hypothèse est que les mobilités commencées seulement dans les années postérieures à la réforme agraire n'ont pas suffi pour accumuler du patrimoine à ces anciens travailleurs et métayers.

Conclusions

Les mobilités des paysanneries péruviennes apparaissent comme en partie conditionnées par leur possibilité de maintenir leurs droits d'accès à la terre lorsqu'elles s'en éloignent. Les limites à ce maintien peuvent jouer un rôle direct jusqu'à aujourd'hui. Elles peuvent aussi jouer un rôle en tant que facteur ayant créé des héritages différents : les individus et les familles dont les mobilités étaient limitées avant la réforme agraire n'auraient, par hypothèse, pas pu accumuler un certain nombre de capitaux économiques et sociaux permettant de faciliter les circulations.

Les formes spatiales des mobilités actuelles semblent également marquées par les histoires foncières et les limites actuelles du maintien de l'accès à la terre. Même les apparentes exceptions, comme celle de Huayopampa, correspondent finalement à un modèle dans lequel les lieux impliqués dans la circulation restent assez proches pour permettre des retours rapides, en quelques heures : il se trouve qu'en l'occurrence, la localisation de la Communauté permet des stratégies de circulation incluant une métropole.

Ces configurations spécifiques pourraient contribuer à expliquer qu'il n'y ait pas eu un exode rural massif, ni une tendance à rechercher des revenus essentiellement hors de l'agriculture, contrairement à d'autres cas, comme par exemple celui du Mexique (Cavassa et Mesclier, 2009). Les lois foncières des années 1990 pourraient à terme entraîner des modifications dans ces configurations : sécurisation de titres individuels pour les bénéficiaires de la réforme agraire, éventuelles évolutions du statut de la terre

¹⁴Entretien avec Nicolás A., 28 mars 2003.

¹⁵Entretien avec Marcial P., 28 mars 2003.

¹⁶Entretien avec Reina de L., 12 juin 2002.

dans les Communautés paysannes, peuvent contribuer à des changements, dont le sens devra cependant être évalué.

Enfin, le cas des paysanneries péruviennes, s'il peut paraître lié à des solidarités et des contraintes collectives d'une autre époque, rejoint sans doute bien d'autres cas dans lesquels les mobilités individuelles sont, de fait, ancrées dans des structures, à l'échelle des familles, des collectivités ou des nations. Au-delà, l'utilisation des ressources rares, comme la terre ou l'eau, n'est nulle part laissée à la seule appréciation des individus, et le sera de moins en moins. C'est en cela qu'il peut faire sens plus largement.

Evelyne Mesclier
DR IRD
UMR PRODIG
evelyne.mesclier@ird.fr

Bibliographie

Alber, Erdmute (1999) *¿Migración o movilidad en Huayopampa? Nuevos temas y tendencias en la discusión sobre la comunidad campesina en los Andes*, Lima, IEP, 213 p.

Aubron, Claire (2006) *Le lait des Andes vaut-il de l'or? Logiques paysannes et insertion marchande de la production fromagère andine*, Paris, Institut National d'agronomie, 480 p.
Th.Doct. : Agronomie : Paris-Grignon : 2006.

Audrain, Virginie (1985) *L'éclatement des coopératives dans le moyen Piura : une contre-réforme agraire*, Paris, IHEAL, 73 p. (Documents de Recherche du CREDAL).

Bey, Marguerite (1994) *Le meilleur héritage. Stratégies paysannes dans une vallée andine au Pérou*, Paris, ORSTOM éditions, 203 p.

Brogère, Anne-Marie (1992) *¿Y por qué no quedarse en Laraos? Migración y retorno en una comunidad altoandina*, Lima, IFEA/INANDEP, 202 p.

Castillo, Marlene (2004) Comunidades Campesinas del Perú: más cantidad, menos comunidad y más diversidad, en el último medio siglo, in Laos, A. (ed.) *Las comunidades campesinas en el siglo XXI. Situación actual y cambios normativos*, Lima, Grupo Allpa, pp. 15-63.

Cavassa, Augusto ; Mesclier, Évelyne (2009) Actividades agropecuarias en el campo peruano : ¿reforzamiento duradero o punto de quiebre ?, in de Grammont, H. ; Martínez Valle, L., *La pluriactividad en el campo latinoamericano*, Quito, FLACSO, pp. 19-49.

Chabonneau, Marion (2009) *Gestion des ressources et peuplement des espaces pastoraux au défi de la modernité. Le cas des pasteurs de la puna péruvienne*, Pau, Université de Pau, 626 p.
Th.Doct. : Géogr. : Université de Pau et des pays de l'Adour : 2009.

- Chaléard, Jean-Louis ; Dubresson, Alain (1989) Un pied dedans, un pied dehors : à propos du rural et de l'urbain en Côte d'Ivoire, in Antheaume, B. ; Blanc-Pamard, C. ; Chaléard, J.-L. ; Dubresson, A. ; Lassailly-Jacob, V. ; Marchal, J.-Y. ; Pillet-Schwartz, A.-M. ; Pourtier, R. ; Raison, J.-P. ; Sevin, O. (eds) *Tropiques : lieux et liens : florilège offert à Paul Pelissier et Gilles Sautter*, Paris, ORSTOM, pp. 277-290.
- Cochet, Hubert (2011) *L'agriculture comparée*, Versailles, Quae, 159 p.
- Colin, Jean-Philippe ; Château-Thierry, Hélène de ; Rouy, Clémence ; Navarro, Hermilio (1997) Systèmes de production et migration dans un village mexicain, in Gastellu, J.-M. ; Marchal, J.-Y. (éd.) *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du vingtième siècle*, Paris, ORSTOM, pp. 553-573.
- Collier, David (1975) Squatter Settlements and Policy Innovation in Peru, in Lowenthal, Abraham (éd.) *The Peruvian Experiment. Continuity and Change under Military Rule*, Princeton ; Londres, Princeton University Press, pp. 128-178.
- Cook, Noble (1981) *Demographic Collapse: Indian Peru, 1520-1620*, New York, Cambridge University Press, 310 p.
- Cook, Noble (1990) Migration in colonial Peru: an overview, in Robinson, D. J., *Migration in colonial Spanish America*, New York, Cambridge University Press, pp. 41-61.
- Cortes, Geneviève (2000) *Partir pour rester. Survie et mutation de sociétés paysannes andines (Bolivie)*, Paris, Éditions de l'IRD, 413 p.
- Cuche, Denys (1981) *Pérou nègre*, Paris, L'Harmattan, 192 p.
- Diez, Alejandro (1998) *Comunes y haciendas. Procesos de Comunalización en la Sierra de Piura (siglos XVII al XX)*, Cusco, CBC/CIPCA, 262 p.
- Dirección general de reforma agraria y asentamiento rural (1971) *Ley de reforma agraria*, Lima, 383 p.
- Dollfus, Olivier (1981) *El reto del espacio andino*, Lima, IEP, 141 p.
- Glave, Luis Miguel ; Remy, María Isabel (1983) *Estructura agraria y vida rural en una región andina. Ollantaytambo entre los siglos xvi-xix*, Cusco, CBC, 584 p.
- INEI - Instituto Nacional de Estadística e Informática (1994) *3° recensement agricole et pastoral*. Lima.
- Livenais, Patrick (1997) L'évolution des localités comme angle d'étude de la transformation de l'espace rural État du Morelos, Mexique, 1970-1990, in Gastellu, J.-M. ; Marchal, J.-Y. (éd.) *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du vingtième siècle*, Paris, ORSTOM, pp. 615-573.
- Macera, Pablo (1971) Feudalismo colonial americano: el caso de las haciendas peruanas, *Acta Historica*, vol. XXV, pp. 3-43
- Manning, Patrick (2006) African Connections with American Colonization, in Bulmer-Thomas, V. ; Coatsworth, J. H. ; Cortés Conde, R. (éd.) *The Colonial Era and the Short Nineteenth Century. The Cambridge Economic History of Latin America Volume 1*, New York, Cambridge University Press, pp. 43-71
- Martinez, Allier (1977) *Haciendas, Plantations and Collective Farms (Cuba and Peru)*, Londres, Franck Cass, 185 p.
- Matos Mar, José ; Carbajal, Jorge (1974) *Erasmus, yanacón del valle de Chancay*, Lima, IEP, 161 p.
- Matos Mar, José (1976) *Yanaconaje y reforma agraria en el Perú*, Lima, IEP, 257 p.
- Matos Mar, José ; Mejía, José Manuel (1980) *La reforma agraria en el Perú*, Lima, IEP, 378 p.
- Mayer, Enrique (2004) *Casa, chacra y dinero. Economías domésticas y ecología en los Andes*, Lima, IEP, 412 p.
- Mejía, José Manuel (1990) *La neorreforma agraria*, Lima, Cambio y desarrollo, 274 p.
- Mesclier, Évelyne (2004) Tenencia de la tierra, mundialización y espacio en el norte peruano, *Série de conférences Alliance Française-IFEA-IRD*, Lima, 6 avril 2004.

Mesclier, Évelyne (2009) Le titrage des terres, instrument d'une restructuration orientée de l'agriculture péruvienne, in Colin, J.-P. ; Le Meur, P.-Y. ; Léonard, E., *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers. Du cadre légal aux pratiques locales*, Paris, Karthala, pp. 445-475.

Mesclier, Évelyne (2000) Trente ans après la réforme agraire péruvienne : le discours des investisseurs contre la voie paysanne, *Problèmes d'Amérique latine*, n°38 (nouvelle série), pp. 117-141

Peloso, Vincent (1999) *Peasants on Plantations: Subaltern Strategies of Labor and Resistance in the Pisco Valley of Peru*, Durham ; London, Duke University Press, 251 p.

Piel, Jean (1975) *Capitalisme agraire au Pérou. Premier volume : originalité de la société agraire péruvienne au XIXe siècle*, Paris, éditions Anthropos, 330 p.

Rebaï, Nasser (2012) *A chacun son chemin. Une analyse de la redéfinition des stratégies paysannes et des dynamiques territoriales dans le contexte migratoire des Andes équatoriennes*, Paris, Université Paris 1, 272 p.
Th. Doct. : Géogr. : Panthéon-Sorbonne : 2012.

Reboratti, Carlos (ed.) (1986) *Se fue a volver. Seminario sobre las migraciones temporales en América Latina*, Mexico, Pispal-Ciudad-CENEP, El Colegio de México, 595 p.

Saignes, Thierry (1999) The Colonial Condition in the Quechua-Aymara Heartland (1570-1780), in Schwartz, S. (ed.) *The Cambridge History of the Native Peoples of the Americas. Volume III. South America*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 59-137.

Sánchez-Albórniz, Nicolás (1973) *La población de América latina. Desde los tiempos precolombinos al año 2000*, Madrid, Alianza, 312 p.

Sandoval, Pablo (2000) Los rostros cambiantes de la ciudad: cultura urbana y antropología en el Perú, in Degregori, C. I. (ed.) *No hay país más diverso. Compendio de antropología peruana*, Lima, Red para el Desarrollo de las Ciencias Sociales en el Perú/IEP, pp. 278-329.

Scott, James (2009) *The Art of Not Being Governed. An Anarchist History of Upland Southeast Asia*, New Haven ; London, Yale University Press, 464 p.

Torres y Torres-Lara, Carlos (1973) *Propiedad y cooperativismo en el Perú*, Lima, Ediciones de divulgación cooperativa de la Cooperativa de Crédito Central del Perú, 90 p.

Verdeaux, François (1997) Quand la campagne était une « forêt vierge ». L'invention de la ruralité en Côte d'Ivoire – 1911-199..., in Gastellu, J.-M. ; Marchal, J.-Y. (éds.) *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du vingtième siècle*, Paris, ORSTOM, pp. 79-97.



Evelyne Mesclier

Situations sociospatiales héritées du temps de l'hacienda et mobilités/ immobilités des paysanneries péruviennes

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Evelyne Mesclier, « Situations sociospatiales héritées du temps de l'hacienda et mobilités/immobilités des paysanneries péruviennes », *e-Migrinter* [En ligne], 11 | 2013, mis en ligne le , consulté le 15 octobre 2015. URL : <http://e-migrinter.revues.org/252>

Éditeur : Migrinter, MSHS
<http://e-migrinter.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://e-migrinter.revues.org/252>

Ce document PDF a été généré par la revue.

Tous droits réservés